#### Département des Yvelines ARRONDISSEMENT DE MANTES LA JOLIE CANTON DE GUERVILLE

#### MAIRIE DE JUMEAUVILLE

78580 JUMEAUVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 1<sup>er</sup> octobre 2014 N° 8

Le **premier octobre deux mil quatorze** à vingt et une heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LANGLOIS, Maire,

## **Etaient présents:**

Mesdames: PIOT, CABANILLAS, NIVERT, VEZIN, ALEXANDRE,

QUINET, GALTIE, GALERNE

Messieurs: MURET, BOUGOUIN, MILLIENNE, LAFLEUR, COCHIN,

Absent excusé : CABARET, pouvoir donné à CABANILLAS

Mme PIOT a été élue secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande d'y ajouter un point supplémentaire. Il propose d'inscrire aux débats de ce soir :

➤ CAMY – Commissions thématiques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que ce point soit ajouté à l'ordre du jour.

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 septembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte-rendu du conseil municipal du 11 septembre 2014.

## 1) Réforme du rythme scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil que lors de la réunion de travail qui a eu lieu le 23 septembre en présence des professeurs des écoles, des membres de la Caisse des Ecoles, des parents d'élèves et des agents il a été demandé de modifier les horaires d'école : 9h-12h / 13h30-16h00 pour le bien être des enfants.

Afin de gérer au mieux les enfants allant le soir au TAP, les enseignants enverront les enfants avant la sortie des classes dans la salle de motricité. Les parents des enfants de maternelle devront venir récupérer leur enfant dans leur classe.

Les inscriptions au TAP se feront désormais pour toute l'année scolaire. Les élus rappellent que les TAP ne sont pas obligatoires mais précisent que tout enfant inscrit est dans l'obligation d'y être présent (d'autant plus si l'enfant reste à la garderie le soir), toute absence devra être signalée auprès des agents en charge des TAP. Tout enfant non inscrit ne pourra pas être accepté. Il sera rappelé aux parents de bien vouloir se conformer à ces directives.

	8h35 -	8h50 -	9h00 -	12h00 -	13h20 -	13h30 -	16h00 -
	8h50	9h00	12h00	13h20	13h30	16h00	16h15
Lundi	TAP	Accueil	Ecole	Déjeuner	Accueil	Ecole	TAP

Mardi	TAP	Accueil	Ecole	Déjeuner	Accueil	Ecole	TAP
Mercredi	8h20 - 9h20	9h20 - 9h30	9h30 - 11h30				
	ТАР	Accueil	Ecole				
Jeudi	TAP	Accueil	Ecole	Déjeuner	Accueil	Ecole	TAP
Vendredi	ТАР	Accueil	Ecole	Déjeuner	Accueil	Ecole	TAP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VALIDE et DECIDE** de soumettre ces nouveaux horaires au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN)

# 2) <u>CAMY - Convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols</u>

Arrivée de Mme GALERNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de la commune de Jumeauville à la CAMY,

Vu la possibilité de la commune de Jumeauville de bénéficier à titre gratuit d'une assistance technique dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme,

Vu la demande présentée par la CAMY, reconductible ou pas annuellement,

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le principe de bénéficier d'une assistance pour l'instruction des demandes d'autorisations liées au droit des sols auprès du service communautaire,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention d'assistance avec la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines, à titre gratuit, pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation des sols.

## 3) CAMY – Commissions thématiques

Il convient de désigner les délégués titulaires ainsi que les suppléants qui représenteront la Commune aux instances communautaires de la CAMY.

	TITULAIRE	SUPPLEANT
Développement économique, emploi, enseignement et formation	MME VEZIN	MME GALTIE

Aménagement de l'espace, préservation des espaces naturels, valorisation des espaces agricoles et prévention des risques, stratégie territoriale, promotion de la ruralité et soutien aux communes	M COCHIN	M LANGLOIS	
Habitat	M MURET	M LAFLEUR	
Politique de la ville et cohésion sociale	MME PIOT	M COCHIN	
Développement durable et transition énergétique	MME PIOT	M LAFLEUR	
Culture et patrimoine	MME NIVERT	MME VEZIN	
Déplacements	M MILLIENNE	MME QUINET	
Sports, loisirs et développement touristique	M CABARET	MME CABANILLAS	
Finances et mutualisation	MME ALEXANDRE	M MILLIENNE	
Equipement, eau et assainissement	M LANGLOIS	M BOUGOUIN	

# **Questions diverses**

Mme VEZIN tient à remercier les agents techniques qui ont nettoyé le Clos des Vergers.

Un courrier va être fait pour l'élagage des haies et des arbres dans certaines propriétés.

Une information a été faite sur les dossiers d'urbanisme en cours d'instruction.

Mme GALTIE relance pour le stationnement dans la Grande Rue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Le Maire,

Jean-Claude LANGLOIS